

INSTITUT DE FORMATION
DES MÉTIERS DE LA SANTÉ



GRUPE HOSPITALIER
SAINTES - SAINT-JEAN-D'ANGÉLY



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

PROJET PÉDAGOGIQUE

Formations IDE et AS

Année 2025-2026

Institut de Formation des Métiers de la Santé

BP 326 - IFMS – 17108 SAINTES

05 46 95 15 40 ifsi@gh-saintesangely.fr



WWW.GH-SAINTEANGELY.FR

Lieu de santé
sans tabac

1. Table des matières

2. PREAMBULE	8
3. PRÉSENTATION.....	9
3.1. DE L'ÉCOLE D'AIDE SOIGNANT A L'INSTITUT DE FORMATION DES METIERS DE LA SANTE	9
3.1.1. Historique du métier d'aide-soignant.....	9
3.1.2. Evolution des autorisations de former des aides-soignants depuis 2011	10
3.2. DE L'ÉCOLE D'INFIRMIERE A L'INSTITUT DE FORMATION DES METIERS DE LA SANTE	10
3.3. L'INSTITUT DE FORMATION AUJOURD'HUI.....	11
3.3.1. La directrice des soins, coordinatrice de l'IFMS.....	11
3.3.2. La cadre supérieure de santé, coordinatrice de l'IFSI et le cadre de santé coordonnateur des IFAS	11
3.3.3. Les cadres de santé formateurs et infirmières formatrices.....	11
3.3.4. Les secrétaires pédagogiques	12
3.3.5. L'agent des services hospitaliers.....	12
3.3.6. Le personnel vacataire	12
3.3.7. Les locaux pédagogiques	12
3.4. L'INSTITUT DE FORMATION DANS SON ENVIRONNEMENT	14
3.4.1. La formation des aides-soignants	15
3.4.2. La formation en soins infirmiers	18
3.4.3. Le Groupe hospitalier Saintes – Saint jean d'Angély	20
3.5. CADRE LEGISLATIF ET ETHIQUE	22
3.5.1. La formation des aides-soignants	22
3.5.2. La formation des infirmiers.....	23
4. PROCESSUS PÉDAGOGIQUES	24
4.1. LES VALEURS FONDAMENTALES.....	24
4.2. NOS CONCEPTIONS PÉDAGOGIQUES	25
4.2.1. Le modèle pédagogique	25
4.2.2. Le cadre pédagogique	25
4.2.3. Les méthodes pédagogiques et d'apprentissage.....	27
4.2.4. Le suivi pédagogique.....	28
4.3. L'ALTERNANCE : entre formation théorique et stage	29
4.3.1. LA FORMATION THEORIQUE.....	30
4.3.2. LES STAGES.....	33
5. PROCESSUS DE PROFESSIONNALISATION	34



5.1. LES COMPÉTENCES	34
5.2. L'ÉVALUATION DANS LA FORMATION.....	35
5.3. FORMATION DES AIDES-SOIGNANTS	35
5.4. FORMATION DES INFIRMIERS.....	36
5.4.1. Les objectifs par année de formation	37
5.4.2. Certificat d'éducation thérapeutique du patient.....	38
5.5. LE PROJET PROFESSIONNEL.....	38
6. ACTIONS DE PREVENTION 2024-2025	39
7. ACCOMPAGNEMENTS SPECIFIQUES	41
8. INDICATEURS D'ÉVALUATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE.....	42
9. ANNEXES	44
9.1.1. Personnes en situation de handicap	45
9.1.2. Certification Qualiopi	46
9.1.3. Charte Lieu de Santé Sans tabac	47



2. PREAMBULE

L'Institut de Formation des Métiers de la Santé (IFMS) de Saintes, qui regroupe l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et l'Institut de Formation des Aides-Soignants (IFAS), s'inscrit dans un cadre réglementaire encadrant les formations paramédicales, notamment :

- L'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier,
- L'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant.

Ces 2 textes règlementaires déterminent les exigences en matière de compétences, de formation et d'évaluation, tout en affirmant l'importance de l'alternance intégrative entre formation théorique et les stages cliniques.

La mission de l'IFMS de Saintes est de former des professionnels de santé capables de répondre aux besoins de santé de la population du territoire, en cohérence avec les dynamiques démographiques, épidémiologiques et sociales locales.

La région Nouvelle-Aquitaine, et plus particulièrement, pour ce qui nous concerne le GHT Sud Charente-Maritime, connaît des enjeux majeurs relatifs au vieillissement de la population, à l'augmentation des maladies chroniques, à la psychiatrie et la santé mentale, à l'accès aux soins et à la prévention.

Dans ce contexte, les équipes pédagogiques et administratives de l'IFMS de Saintes affirment leur priorité stratégique de former des professionnels de santé, infirmiers et aides-soignants, compétents, engagés, et capables de s'adapter aux évolutions du système de santé et des besoins en santé de la population.

Le projet pédagogique de l'IFMS présenté ci-après vise mettre en exergue l'organisation et le fonctionnement de l'institut portant une politique pédagogique en faveur d'une formation de qualité, centrée sur l'acquisition des compétences nécessaires à un exercice professionnel éthique, autonome, collaboratif. Il vise à accompagner chaque apprenant dans son développement professionnel, en intégrant les innovations techniques, les attentes sociétales et les évolutions du système de santé.

Ce projet s'inscrit également dans une dynamique de coopération étroite avec les tutelles :

- L'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine, garante des politiques de santé publique et des priorités de formation au regard des besoins de la population,
- Le Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, acteur central du financement, de l'aménagement territorial de l'offre de formation.

À travers ce projet pédagogique, l'IFMS de Saintes réaffirme sa vocation à former les professionnels de santé de demain, à la fois compétents, responsables et engagés au service de la population et du système de santé.



3. PRÉSENTATION

3.1. DE L'ÉCOLE D'AIDE SOIGNANT A L'INSTITUT DE FORMATION DES METIERS DE LA SANTE

3.1.1. Historique du métier d'aide-soignant

Autrefois personnels sans formation, tous les soignants paramédicaux étaient appelés « infirmiers ». Puis, la division des tâches va amener la création de nouvelles catégories de soignants : les aides-soignants. En conséquence, un processus de professionnalisation des infirmiers intervient et le diplôme d'infirmier naît en 1946 ; le grade aide-soignant est créé en 1949.

En 1956, le C.A.F.A.S, Certificat d'Aptitude à la Fonction d'Aide-Soignant est instauré. En mai 1957, une circulaire précise le 1er programme d'enseignement, formation sur 10 mois avec 40 heures de théorie.

En 1960, la Loi rend obligatoire le CAFAS pour exercer la fonction d'aide-soignante.

En 1971, la formation est prolongée à 12 mois, avec 120 heures de théorie et 100 heures de pratique ; il est précisé que l'aide-soignant exécute ses soins sous la responsabilité de l'infirmière.

En 1978, l'AS peut exercer en psychiatrie et en 1981 en secteur extra hospitalier.

De 1982 à 2021 les temps de formation théorique et pratique augmentent progressivement pour atteindre 770 h de théorie et 770 h de pratique actuellement.

En juillet 1994, apparait un tronc commun avec les auxiliaires de puéricultures, de 6 mois.

Le 1^{er} texte officiel est publié en janvier 1996 : circulaire relative aux rôles et missions de l'aide-soignante.

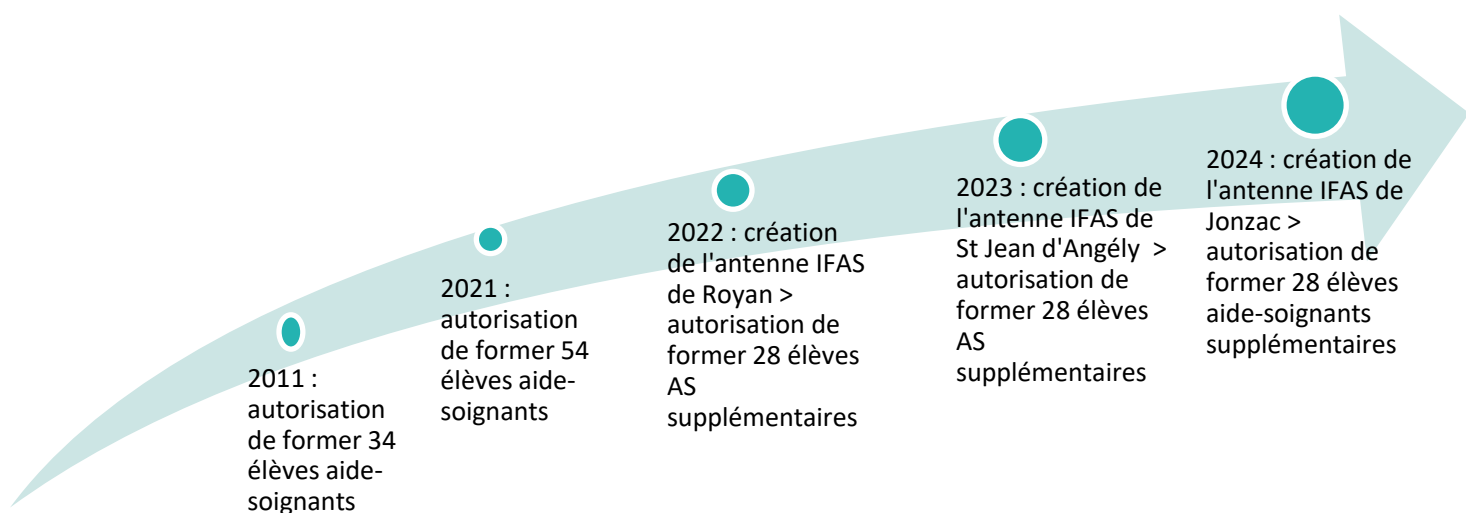
En août 1996, abolition du CAFAS pour le Diplôme Professionnel des Aides-Soignants : DPAS.

En 2005, un arrêté conduit au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant : DEAS. Une notion importante apparait : la collaboration avec les infirmiers remplace la notion de délégation.

La dernière ingénierie de la formation date de l'arrêté du 10 juin 2021. L'aide-soignant voit ses missions s'élargir, il exerce en collaboration avec l'infirmier dans le cadre d'une responsabilité partagée.



3.1.2. Evolution des autorisations de former des aides-soignants depuis 2011



3.2. DE L'ECOLE D'INFIRMIERE A L'INSTITUT DE FORMATION DES METIERS DE LA SANTE

Depuis sa création en 1965, l'IFMS du Centre Hospitalier de Saintes a connu 4 réformes des études d'infirmière. Ces dernières ont modifié les pratiques soignantes et imprimé les marques de changement et d'évolution voulues par l'ensemble des professionnels de la santé que nous représentons.

Avec la réforme des études de 1972, la profession se dote d'outils nouveaux : plans de soins, dossiers de soins et, grâce aux apports de connaissances en sciences humaines et psychiatrie, enrichit sa pratique.

La réforme de 1979 est celle de l'application de l'accord Européen sur l'instruction et la formation des infirmières et de la libre circulation des infirmiers, dans les Etats membres de la C.E.E.

1992 : Mise en place du Diplôme Unique c'est-à-dire Diplôme Psychiatrique et Diplôme d'Etat confondus avec maintien de l'accord Européen et durée de formation prolongée à 3 ans.

Par décision ministérielle, l'école est devenue un Institut de Formation en Soins Infirmiers, c'est-à-dire un lieu de haute performance auquel sont attribuées des missions nouvelles :

- Formation initiale des infirmiers et des aides-soignants
- Formation préparatoire à l'entrée dans les I.F.S.I. et IFAS
- Formation continue
- Documentation et recherche en soins infirmiers

2009 : réforme des études d'infirmier et entrée dans le processus Licence-Master-Doctorat (LMD) en lien avec les accords de Bologne.

Depuis son ouverture, l'IFSI de Saintes est passé progressivement de 18 apprenants en soins infirmiers en 1965, 30 en 1992, 50 en 2000, 60 en 2003, 65 en 2008, 75 en 2021. En 2022, l'agrément autorise un accueil de 80 étudiants en 1^{ère} année.



A la rentrée 2019, l'ouverture de la plateforme Parcoursup a modifié les épreuves de sélection et marqué un tournant dans le processus d'universitarisation voulu par le législateur et la profession.

Un projet national de réingénierie est en cours d'élaboration pour une mise en œuvre en septembre 2026.

3.3. L'INSTITUT DE FORMATION AUJOURD'HUI

3.3.1. La directrice des soins, coordinatrice de l'IFMS

Elle est responsable de :

- La conception du projet pédagogique,
- L'organisation de la formation initiale et continue dispensée dans l'Institut,
- L'organisation de l'enseignement théorique et pratique,
- L'animation et l'encadrement de l'équipe de formateurs,
- Le fonctionnement général de l'Institut et la participation à la gestion administrative et financière de l'institut,
- La recherche en soins et en pédagogie conduite par l'équipe enseignante de l'Institut,
- La qualité des enseignements en lien avec la certification Qualiopi.

3.3.2. La cadre supérieure de santé, coordinatrice de l'IFSI et le cadre de santé coordonnateur des IFAS

Ils sont responsables de :

- L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet pédagogique.
- La formation continue et de l'organisation des stages.

Ils représentent la directrice de l'Institut, à sa demande, concernant la formation et les relations institutionnelles.

3.3.3. Les cadres de santé formateurs et infirmières formatrices

Ils contribuent :

- A la construction et l'organisation des enseignements théoriques et cliniques,
- A la mise en œuvre du référentiel dans une logique d'articulation des compétences,
- A la construction des évaluations théoriques non universitaires et à l'évaluation continue des apprenants,
- Au suivi pédagogique, et individualisé des apprenants,
- A la formalisation du contenu pédagogique des instances (CAC¹, ICOGI², CVAR³ et les différentes sections),
- Aux formations continues.

¹ Commission d'attribution des crédits

² Instance compétente pour les orientations générales de l'institut

³ Comité de validation de l'acquisition des résultats



3.3.4. Les secrétaires pédagogiques

- 3 secrétaires chargées des dossiers administratifs, scolaires et financiers.
- 1 secrétaire chargée de la gestion du centre de documentation et de la formation continue
- Elles ont en charge la gestion administrative de l'IFMS en collaboration avec l'équipe pédagogique et la direction

3.3.5. L'agent des services hospitaliers

Un agent chargé de l'intendance et du bio nettoyage des locaux.

3.3.6. Le personnel vacataire

L'enseignement théorique dispensé aux élèves et apprenants est assuré par :

- Des aide- soignants et des infirmiers de services de soins, des cadres de santé chargés de fonctions d'encadrement dans les services de soins,
- Des médecins,
- Toute personne qualifiée dans la discipline traitée,
- Des enseignements universitaires en format vidéo (plateforme numérique).

3.3.7. Les locaux pédagogiques

- 1 amphithéâtre sonorisé pouvant accueillir jusqu'à 140 personnes
- 6 salles de classe dont 3 peuvent accueillir jusqu'à 65 personnes
- 4 salles de travaux pratiques
- Un laboratoire de simulation en santé
- 1 centre de documentation



DIRECTEUR GENERAL
GROUPE HOSPITALIER SAINTES - SAINT JEAN D'ANGELY
Agnès KLEIN – Directrice Générale par intérim-

FORMATION CONTINUE
Virginie GUYOT - IDE
Christèle DELHOMMEAU - Secrétaire

CENTRE DE DOCUMENTATION
Christèle DELHOMMEAU - Secrétaire

INTENDANCE BIONETTOYAGE
Laetitia CHAILLOU

DIRECTRICE DES SOINS
COORDONNATRICE DES INSTITUTS DE FORMATION
IFSI -IFAS- formation continue
Virginie ANEL

RÉFÉRENTE HANDICAP
Sylvie BEAULIEU JAUDEL

RÉFÉRENTE du LABORATOIRE de SIMULATION EN SANTÉ
Mélanie MAHAUD

RÉFÉRENTS COMMUNICATION
Kévin BEVERINA
Agnès GUEDON
Lucie PECOUT

SECRETARIAT PEDAGOGIQUE
Émeline TROCHUT
IFSI Saintes
Agnès GUEDON
IFAS Saintes
Coralie MARCHAND
Antennes IFAS
Royan, St Jean d'Angély, Jonzac

COORDONNATRICE PEDAGOGIQUE ET CLINIQUE IFSI
Valérie BERTANDEAU

COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE ET CLINIQUE IFAS
Grégory PETIT

IFSI L1 Promotion 2024-2027	IFSI L2 Promotion 2023-2026	IFSI L3 Promotion 2022-2025
COORDONNATRICE D'ANNÉE Magali CARON COQUELET	COORDONNATEUR D'ANNÉE Sylvie PERDRIAU	COORDONNATRICE D'ANNÉE Lucie PECOUT
Mélanie MAHAUD Sylvain BOUILLOT Fiona MIANI	Roxane DUVAL Sylvie PERDRIAU Anne LESPAGNOL	Céline BOCQUET Kevin BEVERINA Grégory PETIT

IFAS de Saintes	Antenne IFAS de Royan	Antenne IFAS de St Jean d'Angély	Antenne IFAS de Jonzac
Estelle MARTIN Justine LEMOINE	Aurélié JALABERT	Emiko LE GAL	Aurélié CLAUDON

COORDINATION DES STAGES : Valérie BERTANDEAU, Christèle DELHOMMEAU

QUALIOPi : Virginie ANEL, Valérie BERTANDEAU, Céline BOCQUET, Virginie GUYOT, Coralie MARCHAND, Mélanie MAHAUD, Grégory PETIT + Représentant formateur IFAS

3.4. L'INSTITUT DE FORMATION DANS SON ENVIRONNEMENT

L'Institut de Formation des Métiers de la Santé de Saintes appartient à la Région Nouvelle Aquitaine.

Le contexte régional et local est fortement marqué par :

- L'augmentation et le vieillissement de la population. 11.5% de la population à plus de 75 ans et cette population va doubler d'ici 2050.
- Augmentation des maladies chroniques,
- Fragilisation du temps médical avec des espaces considérés comme « déserts médicaux »
- Nombre insuffisant de professionnels paramédicaux : infirmiers, aides-soignants, MERM⁴...

Plus réjouissant, nous constatons :

- Le développement de la recherche en santé, dont la recherche paramédicale
- Développement technologique innovants...
- De développement de la médecine personnalisée
- La création de nouveaux métiers : Infirmier en Pratique Avancée, IDE « protocoles de coordination »
- L'adaptation de la formation infirmière, prévu pour septembre 2026...

La région Nouvelle Aquitaine qui a dressé un état des lieux de la santé des néo aquitains, définit dans son schéma des formations sanitaires et sociales et l'articule autour de 6 grandes ambitions :

- 1- Former des professionnels pour le monde de demain,
- 2- Accroître l'attractivité des formations et des métiers du secteur sanitaire et social
- 3- Adapter l'offre de formation pour répondre aux besoins du territoire
- 4- Favoriser la réussite des apprenants et lutter contre l'abandon
- 5- Penser l'installation durable des futurs professionnels au sein des territoires
- 6- Accompagner l'universitarisation des formations

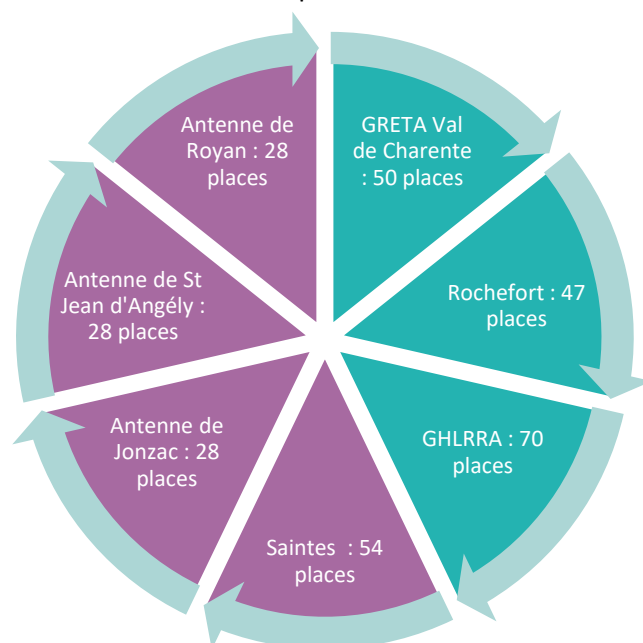
Ce schéma régional des formations sanitaires et sociales que l'IFMS de Saintes déploie au sein de son territoire du GHT de la Charente Maritime Sud adopte une approche globale des enjeux de santé et intègre les interactions entre l'environnement, la santé humaine et la santé animale. Il est construit autour d'une orientation régionale emblématique, l'approche « **One-Health : une seule santé** ».

⁴ Manipulateur en Electro Radiologie Médicale



3.4.1. La formation des aides-soignants

Le département de la Charente-Maritime compte 4 instituts de formation aide-soignant :



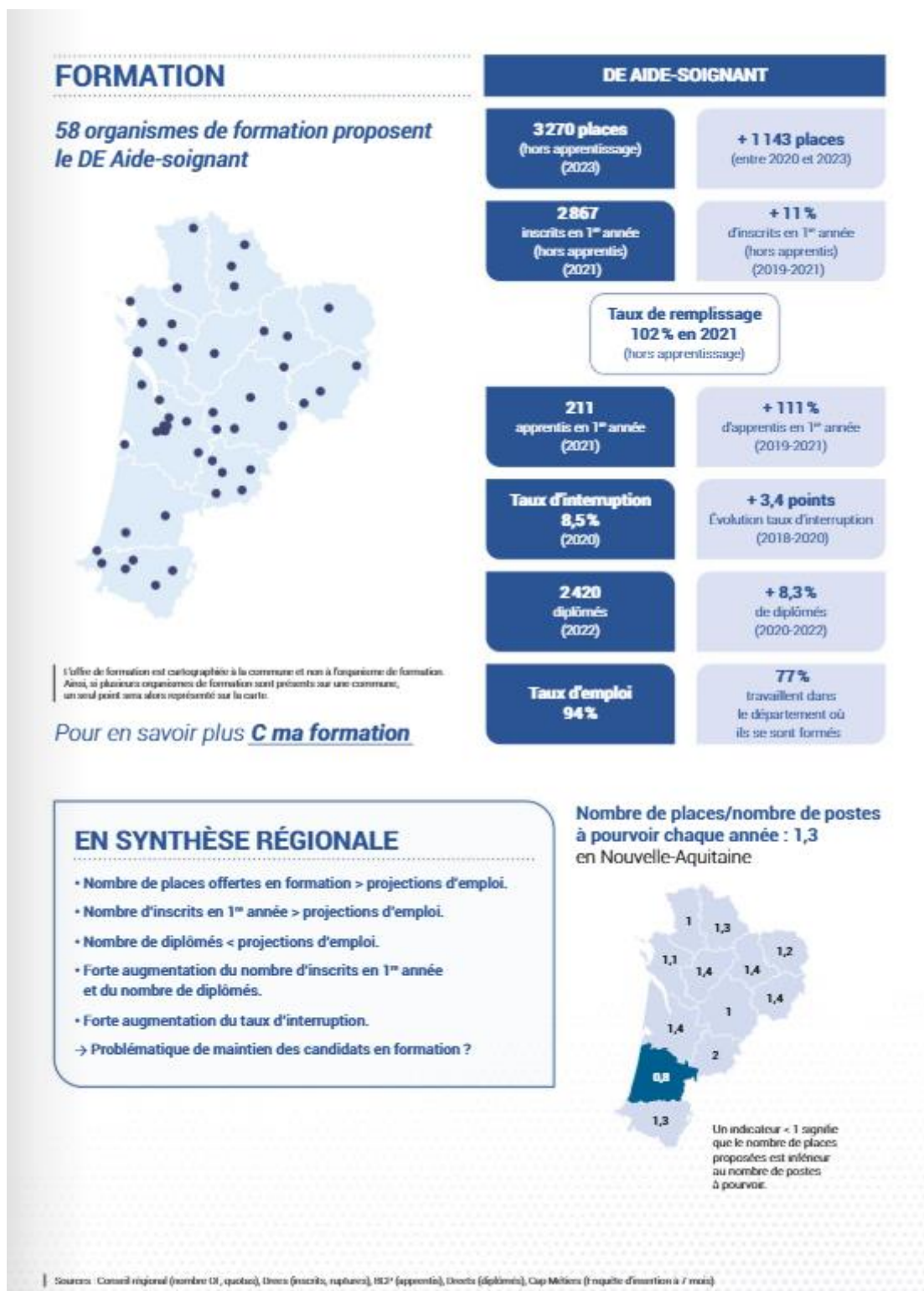
Au total, l'IFMS de Saintes propose 138 places de formation aide-soignante réparties sur le territoire du GHT Charente maritime sud.

Cette stratégie soutenue par les élus locaux permet de répondre aux besoins de former des professionnels de santé ancrés dans le bassin de vie.

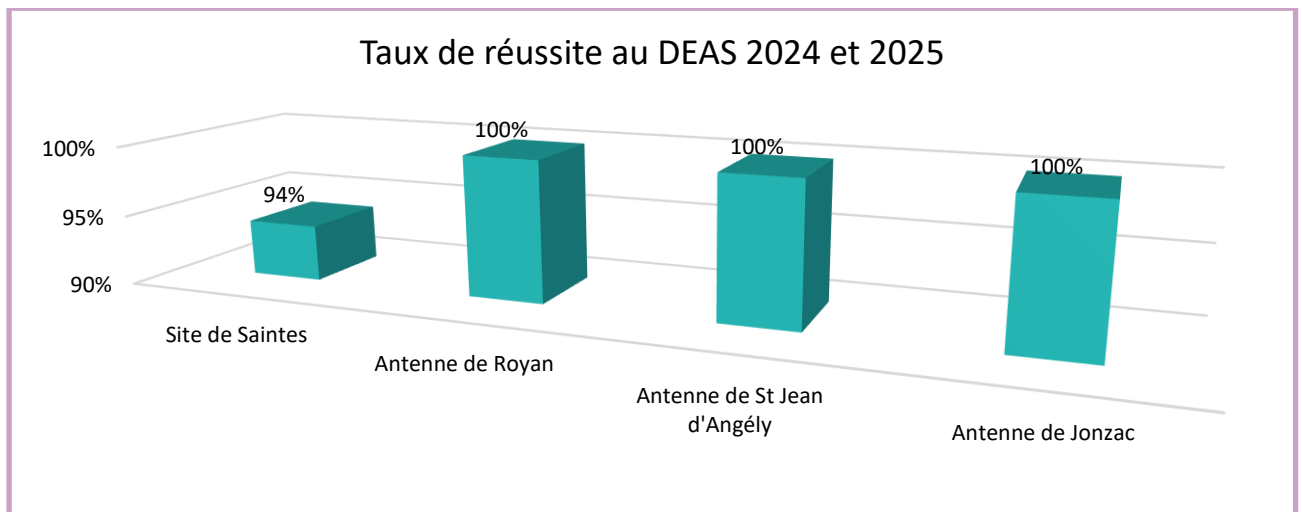


Une belle
équipe
pédagogique
réussie autour
des valeurs
soignantes





Taux de réussite au Diplôme d'Etat Aide-Soignant

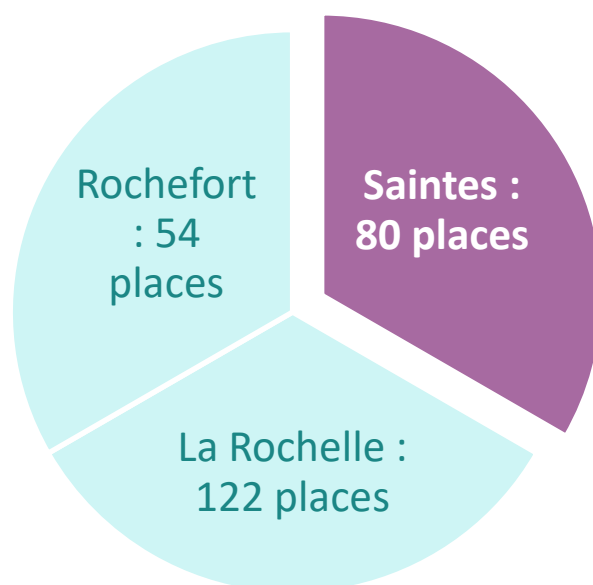


Félicitation aux diplômés !

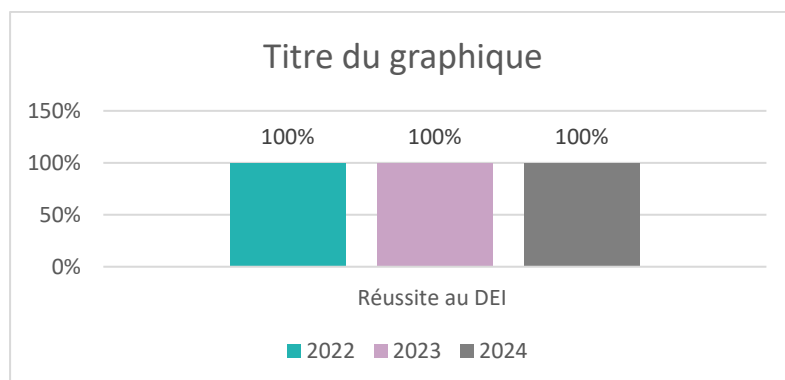


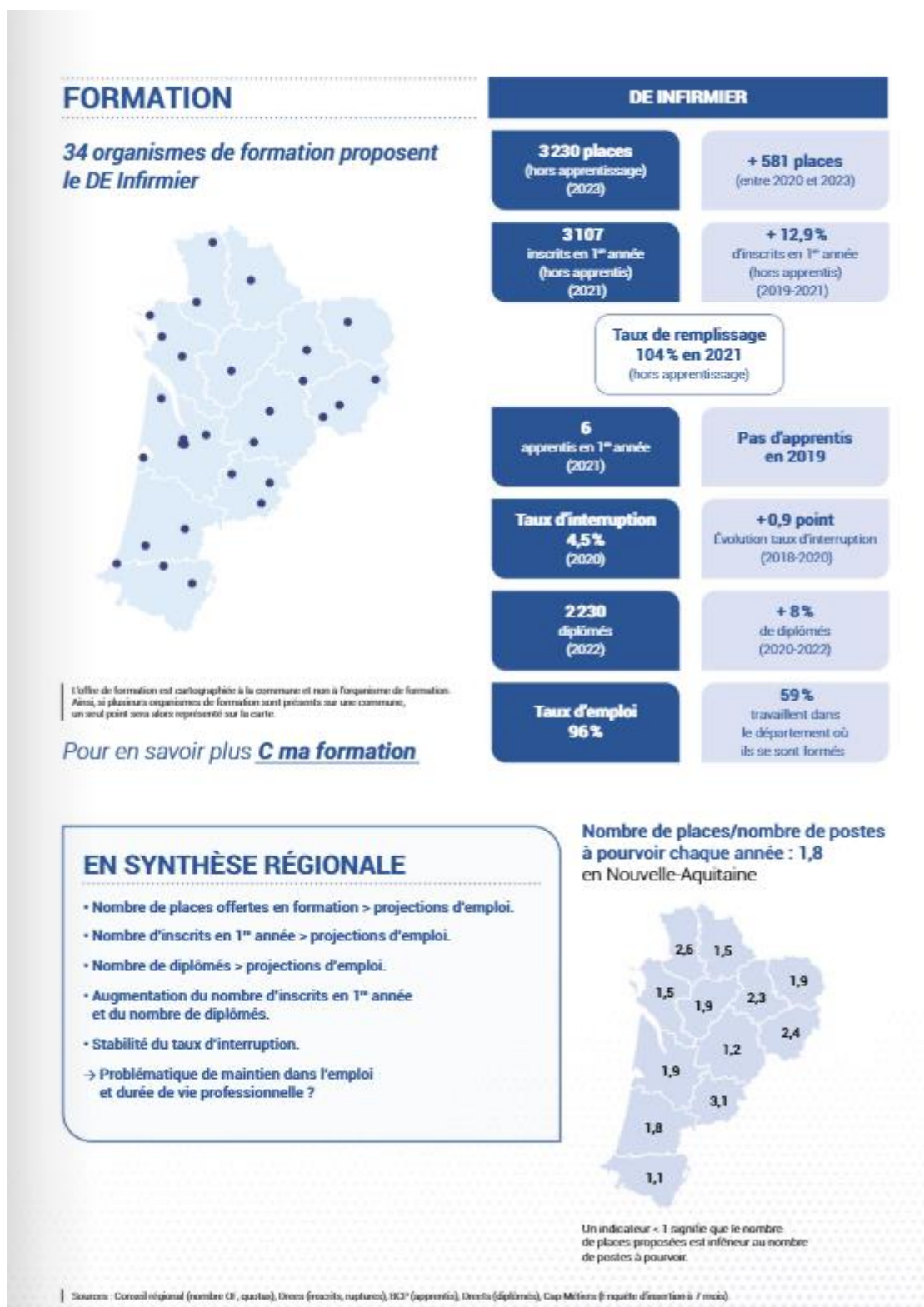
3.4.2. La formation en soins infirmiers

Le département de la Charente-Maritime compte 3 instituts de formation en soins infirmiers :



Taux de réussite au Diplôme d'Etat Infirmiers de l'IFSI de Saintes :





3.4.3. Le Groupe hospitalier Saintes – Saint Jean d’Angély

Situé au cœur de la Charente-Maritime, en région Nouvelle-Aquitaine, le **Groupe Hospitalier Saintes – Saint-Jean-d’Angély** est un établissement public de santé composé de deux sites : l’un à Saintes, l’autre à Saint-Jean-d’Angély. Ensemble, ils assurent une prise en charge complète, coordonnée et de qualité pour répondre aux besoins de santé de l’ensemble du territoire.

Deux sites hospitaliers complémentaires

Le site hospitalier de **Saintes** est un établissement de santé de **référence et de recours**, avec **875 lits et places**. Il couvre l’ensemble du champ sanitaire et médico-social avec une offre structurée autour de :

- la médecine
- la chirurgie
- l’obstétrique
- la psychiatrie
- le handicap
- l’USLD (unité de soins de longue durée)
- l’EHPAD
- l’HAD (hospitalisation à domicile)

Le site hospitalier de **Saint-Jean-d’Angély**, quant à lui, est un établissement public de **proximité** doté de **450 lits et places**, organisé autour des activités de :

- médecine
- chirurgie
- soins de suite et de réadaptation (SSR)
- EHPAD

Une offre de soins accessible et de qualité

Grâce à la complémentarité de ses deux sites, le Groupe Hospitalier Saintes – Saint-Jean-d’Angély garantit un **accès équitable aux soins** pour les habitants du territoire. Il propose une **prise en charge pluridisciplinaire**, en hospitalisation complète ou partielle, ainsi qu’en consultations externes, avec des parcours de soins coordonnés entre les services.

Des équipements modernes et un personnel engagé

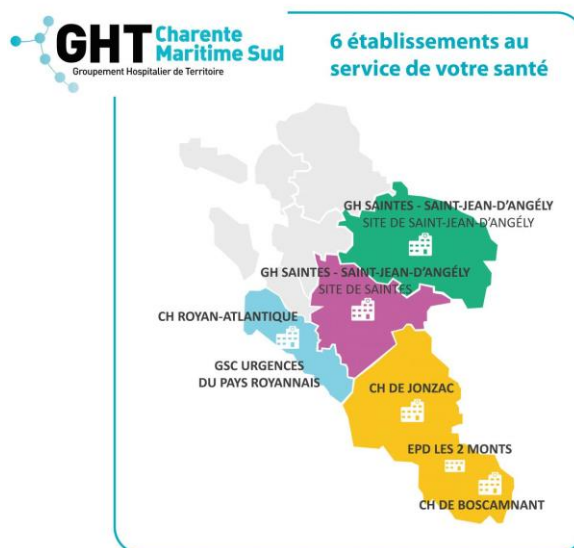
Les deux sites disposent d’équipements techniques performants et régulièrement renouvelés. Les équipes médicales, soignantes, administratives et logistiques sont engagées dans une **démarche d’excellence**, de **qualité** et de **sécurité des soins**, au service des patients, des résidents et de leurs proches.

Un acteur structurant du territoire de santé

Fort de ses missions de service public hospitalier, le Groupe Hospitalier joue un rôle essentiel dans l’organisation des soins de la Charente-Maritime. Il s’inscrit pleinement dans une **logique de coopération territoriale**, au service d’un système de santé accessible, solidaire et durable.



Un rôle de recours sur le territoire Sud et Est de la Charente-Maritime



Le département de la Charente-Maritime compte près de 684 000 habitants. Il est découpé en deux territoires, l'un couvrant le Nord et l'Ouest (axe la Rochelle – Rochefort) et l'autre couvrant le Sud et l'Est.

Implanté au Sud et l'Est de la Charente-Maritime, couvrant les 2/3 du département, le GHT Charente-Maritime Sud (Groupement hospitalier de territoire) a pour mission d'assurer un parcours de soins gradués et coordonnés pour ses 300 000 habitants.

Le site hospitalier de Saintes est l'établissement support du GHT.

A ce titre, il est chargé de la coordination et de l'animation de la politique de santé du groupement hospitalier qui comporte également 4 centres hospitaliers dits de proximité, 1 établissement médico-social et 1 groupement de coopération sanitaire (GCS).



3.5. CADRE LEGISLATIF ET ETHIQUE

La formation professionnelle de l'aide-soignant et de l'infirmier, construite par alternance entre périodes théoriques et stages, a pour but d'assurer une formation de qualité mettant en adéquation : « formation-compétences-emploi » dans les secteurs sanitaires et médico-sociaux.

L'objectif de ces formations est de faire émerger un profil professionnel polyvalent, apte à construire à travers différents savoirs acquis en formation et, sur les terrains de stage, des compétences professionnelles.

3.5.1. La formation des aides-soignants

Selon le référentiel d'activités du diplôme d'Etat d'aide-soignant (arrêté du 10 juin 2021 modifié – article 19 - annexe 1) :

L'aide-soignant exerce en collaboration et sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R. 4311-4 du code de la santé publique.

Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier diplômé d'Etat, défini par les articles R. 4311-3 et R. 4311-5 du code de la santé publique, relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique de l'usager de soins et visant à identifier les situations à risque.

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie*
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences*
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.*



3.5.2. La formation des infirmiers

L'IFSI a pour mission d'assurer la formation des apprenants en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier et d'un grade licence. La formation est dispensée conformément à la législation en vigueur.

Selon le référentiel d'activités du diplôme d'Etat d'infirmier (Article L4311-1 modifié par la loi n°2012-1404 du 17/12/12 art.52 du code de la santé publique.)

Est considérée comme exerçant la profession d'infirmier(e) toute personne qui donne habituellement des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical ou en application du rôle propre qui lui est dévolu.

L'infirmier(e) participe à différentes actions en matière de prévention, d'éducation de la santé et de formation ou d'encadrement ».

La profession infirmière s'est dotée depuis le 25 novembre 2016 d'un code de déontologie paru au journal officiel sous le décret n°2016-1605. Il a été modifié par décret, n°2020-1660, le 22 décembre 2020.

Véritable plus-value pour la profession infirmière, ce code fixe les règles professionnelles, et garanti l'autorégulation de la profession par nos pairs. Il participe à la construction de l'identité professionnelle et représente un élément fédérateur pour la profession infirmière.

Au-delà des règles professionnelles dont l'enseignement est intégré au contenu pédagogique des instituts, le code de déontologie intègre les évolutions liées au système de santé et aux évolutions sociétales. Ainsi, il renforce les principes éthiques et contribue à la qualité des soins prodigués aux usagers.

Cet enseignement est programmé dès le début de la formation dans le cadre des unités d'enseignement « législation, éthique et déontologie » au semestre 1 puis est repris au semestre 4. Il est de ce fait la clé de voûte des enseignements tout au long des 3 années de formation au travers d'études de situations de soins, d'analyse de situations professionnelles, d'élaboration de projets de soins et de démarche clinique et au sein de l'initiation à la recherche.



4. PROCESSUS PÉDAGOGIQUES

4.1. LES VALEURS FONDAMENTALES

La **philosophie des soignants est fondée sur des valeurs essentiellement humanistes**, une approche globale de l'Homme et de la Santé. Elle est le cadre de référence et le socle de la conception des Soins. Une philosophie prend son sens quand elle se manifeste par des comportements appropriés

LES VALEURS FONDAMENTALES

INSTITUT DE FORMATION DES METIERS DE LA SANTE

ALTERITE

"Je est un autre" Arthur Rimbaud.
L'équipe pédagogique de l'IFMS place l'altérité comme une valeur socle permettant de reconnaître l'existence propre de quelqu'un d'autre que soi. Cette valeur invite tout un chacun à ne pas porter de jugement, accepter les différences, faire preuve d'ouverture d'esprit.

RESPONSABILITE

Selon Philippe Svandra : "La responsabilité est l'obligation ou la nécessité de répondre de ses actions ou de celles des autres, de s'en porter garant devant les autorités, d'accepter de supporter les conséquences de ses actes."
L'équipe de l'IFMS invite et accompagne l'apprenant à assurer consciencieusement les soins, à agir dans les limites de ses compétences et à assumer ses choix.

RESPECT

Selon la théorie de Carl Rogers : "Le respect est le sentiment qui porte à accorder à quelqu'un de la considération en raison de la valeur qu'on lui reconnaît. C'est accepter ses limites et croire en ses potentialités pour les dépasser. C'est autoriser l'expression des réussites, des difficultés, des dysfonctionnements ou des erreurs en toute confiance." Au quotidien, l'équipe de l'IFMS prône cette valeur fondamentale pour le vivre ensemble.

SOLIDARITE

Selon le dictionnaire Le Petit Robert : "La solidarité est la relation entre personnes qui entraîne une obligation morale d'assistance mutuelle."
L'équipe de l'IFMS de Saintes considère que c'est une attitude fondamentale qui cultive l'entraide et le respect. Elle renvoie à la notion d'interdépendance et de coopération entre les individus.

4.2. NOS CONCEPTIONS PÉDAGOGIQUES

4.2.1. Le modèle pédagogique

Notre modèle pédagogique repose sur une approche humaniste centrée sur l'apprenant.

Dans les apprentissages, les formateurs prennent en compte les vécus, les acquis, les ressources, les motivations de chaque apprenant afin que ce dernier soit acteur de sa formation⁵.

Le formateur amène l'apprenant à une mise à distance et à une réflexion sur ses pratiques.

Le modèle pédagogique de l'IFMS se base sur les 4 piliers de l'apprentissage⁶ que sont l'attention, l'engagement actif, le retour d'information et la consolidation des savoirs. Ces notions sont les bases même de la Qualité des soins.

4.2.2. Le cadre pédagogique

L'accompagnement de l'apprenant lui permettra de construire, tout au long de sa formation, son identité professionnelle tout en préservant son identité personnelle. Les deux identités se complètent et se renforcent pour incarner les valeurs de l'IFMS : altérité, responsabilité, respect, solidarité.

L'apprentissage par alternance permettra à l'apprenant de devenir un professionnel novice polyvalent⁷.

Par novice, nous entendons « Savoir ce que je peux et dois faire tout en sachant comment je le fais » tant en termes de respect (déontologie, législation, éthique, psychologique) que de jugement et responsabilité face à la clinique.

Grâce à l'alternance, l'apprenant pourra devenir un professionnel développant des compétences alliant un raisonnement clinique pertinent et un geste technique efficace sans oublier l'analyse relationnelle de la situation vécue.

C'est-à-dire qu'il pourra en fonction du secteur d'activité, exercer avec des compétences diverses minimales requises afin de débiter son activité professionnelle en assurant la sécurité et la qualité des soins.

Les formations dispensées à l'IFMS s'appuient sur les finalités de la formation :

- La professionnalisation
- La démarche réflexive
- Le développement des ressources personnelles et professionnelles
- Le développement d'une éthique professionnelles
- La construction d'une identité et d'une posture professionnelle

⁵ C'est celui qui se montre autonome dans ses actes, rationnel dans ses choix, capable d'agir en fonction du contexte sur son environnement

⁶ Stanislas Dehaene, chercheur en neurosciences

⁷ Patricia Benner : « De Novice à Expert » Ed Eyrolles, 2003



QUALITES ET CAPACITES A DEVELOPPER PAR LES APPRENANTS

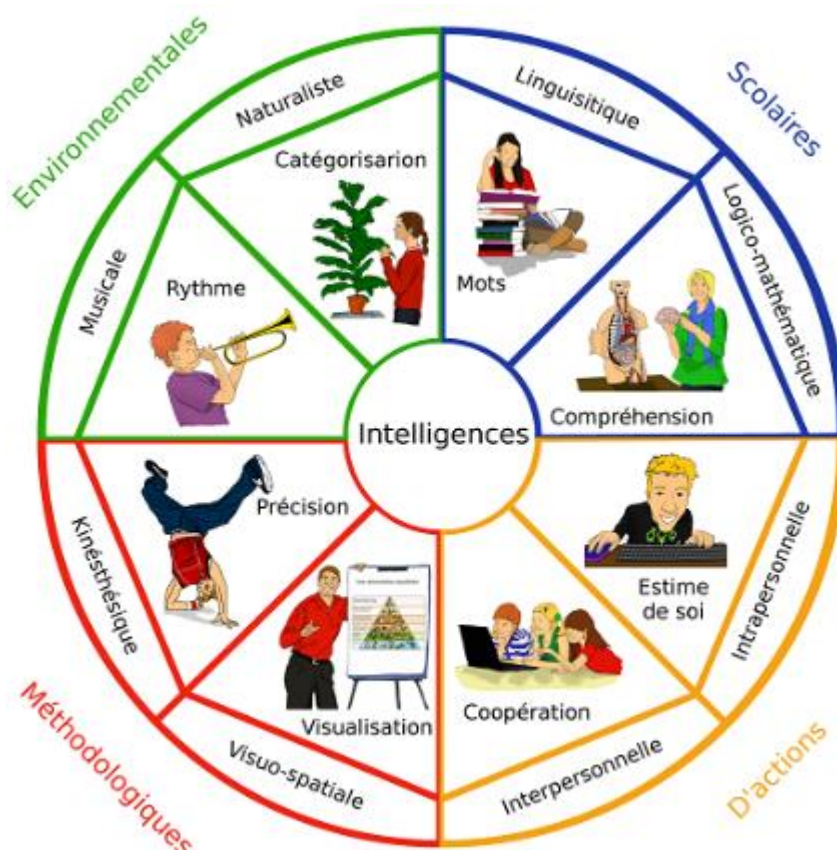


4.2.3. Les méthodes pédagogiques et d'apprentissage

Le modèle d'approche pédagogique centré sur les neurosciences et les intelligences multiples est intégré pleinement dans la formation au sein de l'IFMS.

Selon le modèle de Gardner⁸, l'émergence des neurosciences dans le domaine de l'éducation signifie que l'on ne doit plus parler d'intelligence au singulier mais qu'on parlerait plutôt d'intelligences multiples puisque nous serions tous intelligents de plusieurs façons.

L'intelligence ne se résume pas qu'à de simples tests de mesures de QI, chacun d'entre nous seraient dotés de 8 intelligences, plus ou moins développées selon notre parcours.



L'institut s'appuie également sur le principe de réflexivité : méthode d'apprentissage par l'action et par l'analyse de l'action. Elle a comme finalité, dans une démarche inductive, d'amener l'apprenant à s'approprier des savoirs (théoriques, procéduraux, pratiques, comportementaux), à faire des liens entre pratique et théorie et donner du sens à son action.

⁸ Howard Gardner : psychologue américain, théorie des intelligences multiples, 1983



4.2.4. Le suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est basé sur l'accompagnement de l'apprenant en vue d'une meilleure intégration des connaissances par celui-ci. Il contribue au développement des compétences professionnelles, au développement personnel et à la construction d'une identité professionnelle, ainsi qu'à une meilleure intégration de l'apprenant dans sa formation.

➤ LES ENTRETIENS INDIVIDUELS

Ces entretiens s'inscrivent dans un accompagnement et une relation pédagogique individuelle. Ces suivis pédagogiques personnalisés, basés sur une relation de confiance, doivent permettre à l'apprenant de se situer dans son cursus et d'évoluer dans sa formation afin de développer et d'incarner son identité professionnelle.

Ces entretiens ont pour objectifs de :

- Tisser une relation de confiance
- Développer, améliorer les modes d'apprentissage et les ressources de l'apprenant
- Echanger sur les résultats obtenus et les axes de progression
- Construire son projet professionnel

L'équipe pédagogique détermine les groupes de suivi en considérant les parcours et les profils des apprenants.

Il est attendu que les apprenants préparent, en amont, leur suivi pédagogique afin de favoriser les échanges. Un support, de type tableau de bord, prévu à cet effet leur est attribué en 1^{ère} année. Il permet, par l'autoévaluation, d'évaluer la marge de progression de l'apprenant au cours de la formation, de mettre en place des actions appropriées pour aboutir à la professionnalisation : « devenir un praticien autonome, responsable et réflexif ».

➤ LES SUIVIS PEDAGOGIQUES COLLECTIFS

A l'issue de chaque stage clinique, les groupes de suivi sont réunis avec leur référent pédagogique afin de partager l'expérience de chacun. La méthode utilisée est celle du Mur parlant ou Interactif.

Les objectifs de ces suivis pédagogiques collectifs sont :

- Favoriser les échanges dans une démarche appréciative
- Développer l'intelligence collective à partir des compétences individuelles⁹
- Mutualiser les savoirs et les enrichir
- Recueillir les retours d'expérience du vécu de stage des apprenants : travailler sur les ressources, la reconnaissance des émotions, les représentations, l'éthique et la déontologie.

⁹ Guy Le Boterf : *constituer les compétences individuelles et collectives*, réédition 2013, Ed Eyrolles



➤ LES REUNIONS DE REGULATION DE PROMOTION

Ces réunions de régulation sont des temps dédiés à la promotion. Les apprenants se réunissent et abordent différents thèmes de la vie du groupe, décident collectivement d'axes d'améliorations.

Elles permettent :

- De réguler le fonctionnement du groupe
- De favoriser l'expression des apprenants
- Créer un climat de formation propice à tous

A l'issue de ces séquences de régulation, un retour manuscrit (support dédié) par les délégués de la promotion est réalisé et transmis à l'équipe pédagogique référente de promotion. Un accompagnement peut être proposé si besoin.

4.3. L'ALTERNANCE : entre formation théorique et stage

Véritable moyen d'apprentissage professionnel, l'alternance offre la possibilité à l'apprenant d'occuper une place centrale par l'acquisition de séquences théoriques et pratiques. Elle lui permet de mettre son savoir au profit de son savoir-faire et inversement. L'alternance est au service de la construction des compétences professionnelles.

Ce système de formation permet aux apprenants de comprendre le lien entre savoirs et actions, et donc d'intégrer des savoirs dans une logique de construction de la compétence. Il consiste non seulement à réaliser des travaux cliniques ou pratiques, mais surtout à revenir sur les acquis, les processus et les stratégies utilisées pour en dégager le sens et les principes transposables et interroger les pratiques.



4.3.1. LA FORMATION THEORIQUE

Les enseignements sont réalisés sous forme de :

Cours magistraux : cours théoriques dispensés par des professionnels experts ou des enseignants universitaires (pour la formation infirmière).

Travaux dirigés : ces séquences pédagogiques permettent d'introduire, illustrer, consolider un apport théorique. L'apprenant est amené à réaliser en groupe ou individuellement des exposés, exercices, travaux divers et/ou à travailler des situations cliniques.

Travaux personnels guidés : temps de travail où les apprenants effectuent en autonomie certaines recherches ou rencontrent leurs formateurs.

Simulation en santé : méthode pédagogique active, basée sur l'apprentissage expérientiel et la pratique réflexive (Guide de bonnes pratiques en matière de simulation en santé, HAS 2012). A l'IFMS de Saintes, elle se décline, en pratique, sous différents formats :

- Laboratoire de simulation
- Serious Game
- Simulation procédurale (travaux pratiques)

E-notitia : afin de faciliter l'organisation et les apprentissages, un Espace Numérique de Travail est mis à disposition des apprenants par la région Nouvelle Aquitaine. Chaque apprenant possède un accès personnel sur la plateforme des instituts de formations sanitaires et sociales E-Notitia. Cet outil pédagogique est majeur à bien des titres, en termes d'enseignement, de communication entre apprenants, de lien entre l'équipe pédagogique et les apprenants.

Ci-dessous, quelques photos illustrant la dynamique de l'IFMS :



Présentation des résultats d'un audit réalisé par les étudiants infirmiers 3^{ème} dans le cadre de l'Unité d'Enseignement 4.8S6 « qualité des soins et évaluation des pratiques »





Etudiants infirmiers promotion 2022-2025



... avec, au premier rang, 3 formatrices de l'équipe pédagogique.





Séquence de travaux pratiques et salle de TP : élèves aides-soignants, IFAS antennes Saint Jean d'Angély (ci-dessus) et IFSI Saintes (ci-dessous)



Le laboratoire de simulation IFMS Saintes



4.3.2. LES STAGES

Les objectifs de stage tiennent compte, à la fois des ressources des stages, des besoins des apprenants en rapport avec l'étape de leur cursus de formation et les demandes individuelles des apprenants.

Le stage doit permettre aux apprenants :

- D'acquérir des connaissances
- D'acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels
- D'exercer son jugement et ses habilités gestuelles
- De prendre progressivement des initiatives et des responsabilités
- De reconnaître ses émotions et les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose
- De prendre la distance nécessaire et apprendre à gérer ses émotions et ses inquiétudes
- De confronter ses idées, ses opinions, et ses manières de faire à celle de professionnels et d'autres apprenants
- De centrer son écoute sur la personne soignée ou le groupe de personnes soignées et proposer des soins de qualité
- De mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences
- De maîtriser des situations professionnelles de plus en plus complexes et diversifiées
- De construire une identité professionnelle et d'être responsable

La finalité des stages est de prendre en soins des personnes dans leur globalité selon les principes éthiques.

L'équipe pédagogique veille à des parcours de stage cohérents et singuliers, au regard de la progressivité des apprentissages et de l'acquisition des compétences.



5. PROCESSUS DE PROFESSIONNALISATION

L'organisation pédagogique sur l'ensemble de la formation permet la progression dans les acquisitions, les apprentissages et la posture professionnelle.

La formation est structurée autour des trois paliers d'apprentissage :

- Comprendre
- Agir
- Transférer

5.1. LES COMPÉTENCES

L'équipe pédagogique a choisi plusieurs définitions du concept de compétences qui ont en commun de privilégier la notion de processus.

Pour Guy LE BOTERF, la construction d'une compétence nécessite une progression, un parcours constitué d'étapes à partir d'une situation simple, pour aller dans la complexité des connaissances et des savoirs.

Selon Claude DUBAR¹⁰, la compétence est le résultat de parcours professionnels et personnels les plus enrichissants possibles, à travers des organisations qualifiantes les plus variées et l'exercice des responsabilités les plus diverses.

Il s'agit de former des professionnels polycompétents capables d'agir dans des contextes différents en combinant des ressources internes, externes et polyvalentes.

Pour la DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins), la compétence se définit comme un ensemble de savoir-faire, de comportements, et de connaissances, mobilisés dans une action, adaptés aux exigences d'une situation et transférables à une autre situation.

Pour Guy LE BOTERF¹¹ : « être compétent, c'est agir avec autonomie », c'est-à-dire être capable d'autoréguler ses actions, de savoir non seulement compter sur ses propres ressources mais rechercher des ressources complémentaires, d'être en mesure de transférer, c'est-à-dire de réinvestir ses compétences dans un autre domaine.

L'évolution de la complexité des situations professionnelles qu'auront à gérer les professionnels de santé et les évolutions de l'organisation du travail nous conduisent à envisager le concept de compétence dans sa dimension individuelle et collective.

Les formations dispensées au sein de l'IFMS contribuent, grâce aux compétences acquises, à la construction de l'identité professionnelle de l'apprenant :

¹⁰ C.Dubar : sociologue français

¹¹ 2000, *construire des compétences individuelles et collectives*, Paris, éditions d'organisation, Page 61 Guy LE BOTERF



- Acquérir des connaissances et des savoirs (ressources)
- Apprendre à combiner de manière efficace ces ressources et les utiliser à bon escient
- Développer la capacité de transférabilité
- Savoir s'autoévaluer
- Etre en capacité d'avoir une distance professionnelle adaptée
- Faire preuve d'esprit d'initiative

5.2. L'EVALUATION DANS LA FORMATION

Notre politique d'évaluation s'appuie sur 2 principes :

- L'évaluation est un moyen au service de la formation des apprenants
- L'évaluation est centrée sur les compétences professionnelles

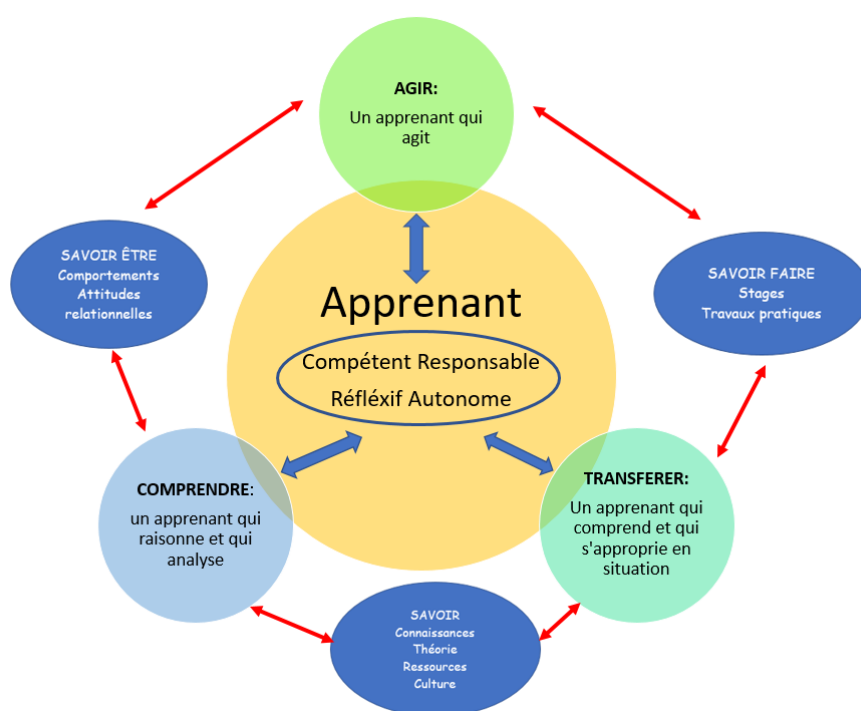
L'évaluation participe au parcours de formation de l'apprenant. Elle permet :

- Le repérage des réussites et des erreurs, et des axes à améliorer
- L'ancrage des savoirs
- Le réajustement

Les objectifs d'apprentissage, les savoirs et les capacités attendues doivent être connues de l'apprenant.

L'évaluation normative répond à la réglementation et aux exigences des différents référentiels de formation en vigueur.

5.3. FORMATION DES AIDES-SOIGNANTS

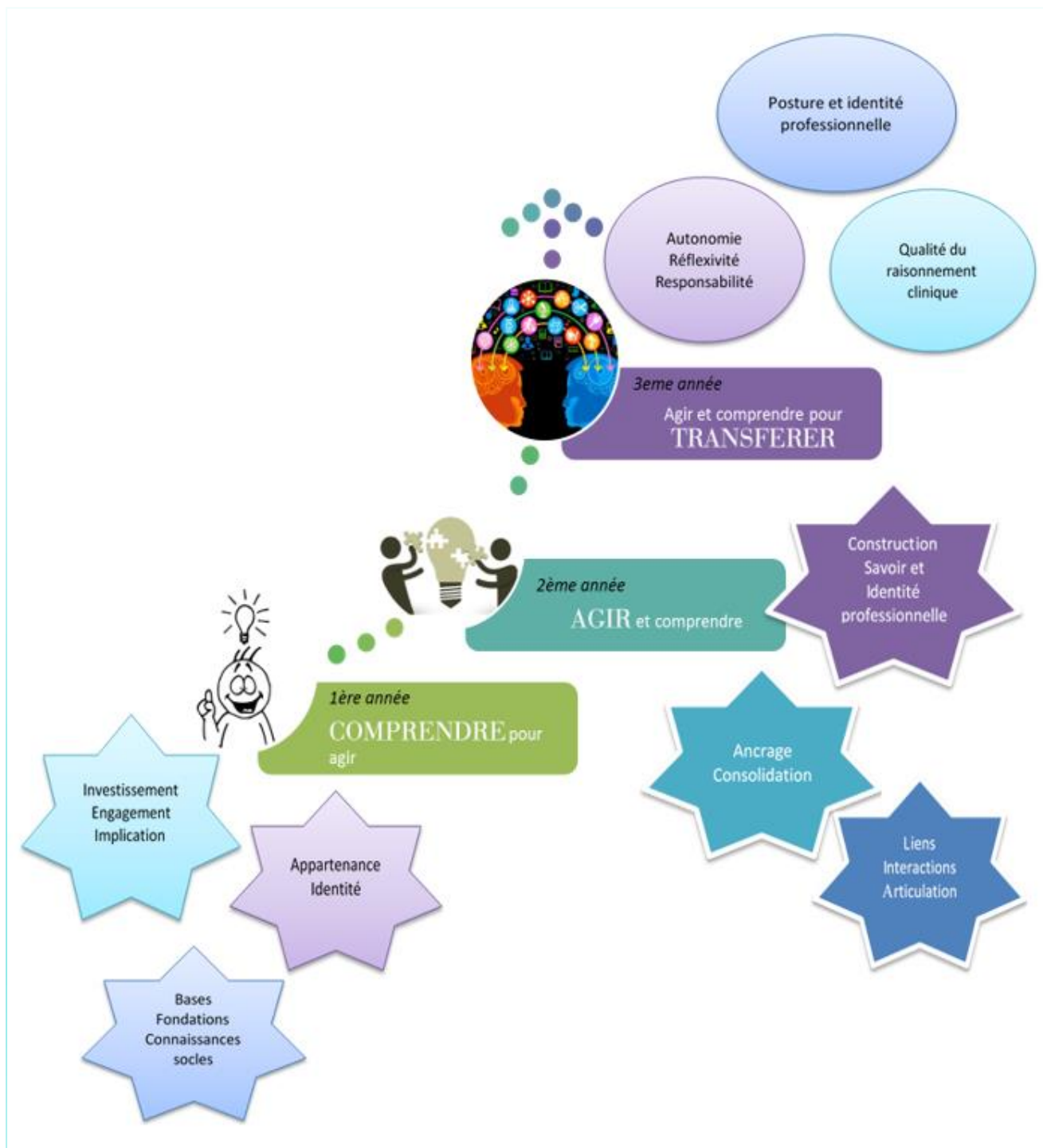


**Le processus de
professionnalisation
selon l'équipe
pédagogique de
l'IFAS de Saintes**

L'apprenant en cursus complet utilise les connaissances théoriques et pratiques apportées par la formation pour développer des compétences en milieu professionnel.

L'apprenant en cursus partiel mobilise ses connaissances et ses compétences acquises lors de son exercice professionnel et/ou parcours scolaire antérieurs pour en développer de nouvelles durant sa formation.

5.4. FORMATION DES INFIRMIERS



Le processus de professionnalisation selon l'équipe pédagogique de l'IFSI de saintes

5.4.1. Les objectifs par année de formation

Objectifs de la 1ère année

A l'issue de la 1ère année, l'apprenant doit être capable d'accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens et de s'inscrire dans un processus de réflexion professionnelle. L'ensemble des compétences est mobilisé sur les trois années de formation.

L'apprenant construit son identité professionnelle autour des techniques infirmières, il établit des liens entre les pathologies et les soins.

Les objectifs pédagogiques centrés sur cette 1ère année favorisent :

- L'analyse des situations en stage
- L'acquisition des connaissances fondamentales et techniques infirmières
- La découverte des interactions professionnelles et les valeurs sous-jacentes.
- L'acquisition des méthodes de travail orientant et structurant la réflexion et permettant le questionnement indispensable à son implication dans le parcours de formation

Objectifs de la 2ème année

Lors de la 2ème année, l'apprenant consolide les apprentissages de la 1ère année. Il s'initie à des situations de soins de plus en plus complexes.

Les objectifs pédagogiques centrés sur cette 2ème année favorisent :

- Le développement d'une posture réflexive transposable à différents contextes de soins
- L'intégration des savoirs théoriques, des savoirs faire, des savoirs être
- La construction de sa future identité professionnelle
- L'analyse, l'argumentation et la synthèse des situations de soins rencontrées et observées de plus en plus complexes
- L'appropriation des démarches et des outils essentiels aux pratiques professionnelles

Objectifs de la 3ème année

La 3ème année est la rampe de lancement vers l'exercice du métier. A ce stade, l'apprenant doit avoir acquis des éléments de compétences suffisants pour identifier les situations de soins rencontrées et les appréhender dans un profil de futur soignant. Les objectifs pédagogiques centrés sur cette 3ème année favorisent :

- La projection dans la future prise de poste
- Le travail en interprofessionnalité
- La consolidation des savoirs acquis durant les 3 années de formation



5.4.2. Certificat d'éducation thérapeutique du patient

L'IFMS de Saintes propose aux apprenants d'obtenir une formation validée par un certificat attestant leurs capacités à dispenser l'éducation thérapeutique du patient (ETP) dans le cadre d'un programme, conformément aux réglementations en vigueur.

La certification ETP se déroule selon une modélisation sur les 2 dernières années de formation.

5.5. LE PROJET PROFESSIONNEL

Le projet professionnel est un outil de construction de l'identité professionnelle qui permet à l'apprenant de s'engager dans un processus de formation et d'atteindre ses objectifs. C'est au travers de l'accompagnement pédagogique et des ressources de l'apprenant que ce dernier va façonner son projet professionnel.

Ce projet professionnel vise à aider l'apprenant à clarifier ses ambitions et à identifier les connaissances et les compétences qu'il doit acquérir pour l'atteindre.

L'apprenant doit être capable de mettre en place un cheminement qui favorise le développement de son identité professionnelle et guide son parcours de formation.

Le projet professionnel permet à l'apprenant de s'engager dans un processus de professionnalisation. Il s'inscrit dans une recherche de sens et facilite la construction de l'identité soignante par de multiples échanges pluriprofessionnels durant toute la formation.



6. ACTIONS DE PREVENTION 2024-2025

L'IFMS de saintes s'engage dans divers projets de santé publique au sein du territoire tel qu'Octobre Rose, Movember, le bus du cœur, le mois sans tabac, prévention en santé environnementale....



Octobre Rose et **Movember**

2024 – IFMS de Saintes





Le mois sans tabac



...auprès des lycéens du lycée Louis Audouin Dubreuil, Saint Jean d'Angély



7. ACCOMPAGNEMENTS SPECIFIQUES

Maternité-sportifs de haut niveau-Personnes en situation de handicap...

L'IFMS s'engage, au regard des situations particulières et de la réglementation en vigueur, à accompagner les apprenants dans leur parcours de formation. L'équipe pédagogique peut proposer ou appliquer certains aménagements au bénéfice des apprenants lorsque ceux-ci en font la demande (justificatifs), sous réserve que l'IFMS puisse les mettre en œuvre.

Ces aménagements sont présentés, pour information, en section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des apprenants.

L'IFMS de Saintes a mis en place, une procédure destinée à l'accompagnement des étudiants infirmiers et des élèves aides-soignants en situation de handicap. Des référents handicap sont identifiés au sein de l'établissement. Un formulaire est mis à disposition pour identifier les besoins (annexe1)



8. INDICATEURS D'ÉVALUATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE

AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ :

L'IFMS s'engage dans l'instauration d'une culture d'amélioration continue de la qualité tant dans l'accompagnement du processus pédagogique de l'apprenant que dans le réajustement et la formalisation de l'ingénierie pédagogique.

L'évaluation du projet pédagogique se base sur les critères suivants :

Critères I : Conformité du projet pédagogique au niveau méthodologique :

Indicateurs :

- Les règles de présentation d'un projet pédagogique sont respectées
- Il répond au cadre réglementaire et législatif de la formation
- Les modalités de son élaboration sont énoncées
- Il est actualisé en fin de chaque année
- Les modalités de validation et de diffusion sont définies

Critères II : Pertinence du projet pédagogique au niveau du processus pédagogique :

Indicateurs :

- Les orientations philosophiques sous-tendus par le projet sont exposées et explicitées
 - S'appuie sur les valeurs institutionnelles de l'établissement support
 - Concepts du soins et valeurs professionnelles
 - Concepts pédagogiques
 - Finalités de la formation (praticien autonome, réflexif et responsable)
- Tient compte des évolutions de l'environnement de santé
 - Politique de soins / santé
 - Innovation pédagogique
 - Innovation technologique
 - Situations sanitaires exceptionnelles
- Tient compte des bilans pédagogiques semestriels
 - Satisfaction des apprenants sur un plan qualitatif et quantitatif
 - Toutes les modalités pédagogiques sont évaluées par les apprenants
- Les intentions du projet de formation sont énoncées
 - Les apprenants ont accès en début de chaque année de formation, sur la plate-forme E-notitia au projet de formation où l'intégralité des Unités d'Enseignements est présentée et déclinée sur un plan pédagogique, un exemplaire papier de chaque année de formation est disponible au CDI.
 - Validation en instance par les représentants des apprenants
- Définit les principes pédagogiques visant l'atteinte des objectifs de formation
- Les choix de programmation des enseignements théoriques sont explicités



- Les objectifs de l'alternance sont explicités
- Les choix de programmation des stages dans l'alternance de formation sont explicités et correspondent aux orientations du référentiel de formation

Critères III : Cohérence du projet pédagogique au niveau du processus d'apprentissage :

Indicateurs :

- Intègre les recommandations françaises en matière de plan de santé publique
- Répond aux critères de compétences professionnelles attendus
- Répond aux nécessaires évolutions pédagogiques
- Explicite l'articulation de l'alternance
- Explicite le dispositif d'évaluation des apprenants
- Explicite la mise en œuvre du suivi pédagogique

Critères IV : Faisabilité- opérationnalisation du projet :

Indicateurs :

Les ressources mises à disposition sont énoncées :

- Moyens humains
- Moyens matériels
- Moyens pédagogiques
- L'organisation de l'équipe pédagogique et du dispositif d'encadrement sont présentés

Critères V : Efficacité

Indicateurs :

- Pourcentage de réussite au DE
- S'appuient sur les besoins sanitaires, sociaux, environnementaux, et les contraintes des ressources locales :
 - Terrains de stage du territoire
 - Intervenants (compétences du territoire)

Critères VI : Efficience

Indicateurs :

- Intègre la dimension économique :
 - Rapport qualité/coût de la formation

Depuis 2022, l'IFMS est certifié QUALIOPI (Annexe 2)



9. ANNEXES



9.1.1. Personnes en situation de handicap

Apprenants en situation de handicap ou empêchés pour raison de santé (Affections Longue Durée)

Afin de faciliter votre accueil et vous accompagner dans votre parcours de formation, l'IFMS de Saintes a identifié deux Référents handicap et cette fiche complétée leur permettra d'étudier votre demande, d'évaluer vos besoins, en lien avec les responsables pédagogiques et administratifs.

Nous pourrions ainsi envisager de mettre en place un plan d'accompagnement.

Merci de compléter le plus précisément possible cette fiche et de la remettre au référent handicap

Nom :	Formation suivie :
Prénom :	
HANDICAP / Trouble	Quelles sont les conséquences liées au handicap ?

Avez-vous un certificat médical de reconnaissance du handicap ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous une carte d'invalidité ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Quelles dispositions particulières adaptées à votre situation ont déjà été mises en œuvre ?
Avez-vous une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Aménagement d'examen (temps majoré, utilisation de matériel, adaptation des supports.....)
Précision sur la nature du trouble

<input type="checkbox"/> Trouble Moteur	<input type="checkbox"/> Accompagnement spécifique (Conseils, récupération de notes de cours....)
<input type="checkbox"/> Trouble visuel (persistant après correction)
<input type="checkbox"/> Trouble auditif (préciser le degré de surdité)	Vous êtes déjà en possession d'outils/ matériels/logiciel vous permettant de suivre les cours ? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui : Lesquels.....
<input type="checkbox"/> Dyslexie
<input type="checkbox"/> Dysorthographe,
<input type="checkbox"/> Dysphasie
<input type="checkbox"/> Dyscalculie,
<input type="checkbox"/> Dyspraxie
<input type="checkbox"/> Autres troubles :



9.1.2. Certification Qualiopi



CERTIFICAT

N° : 2101776.2

Le présent certificat atteste que la société

CENTRE HOSPITALIER DE SAINTONGE

Numéro de Déclaration d'Activité : 54 17 P0013 17

Numéro de SIREN : 261 700 025

est certifiée selon le **Référentiel National sur la Qualité** des actions concourant au développement des compétences mentionné à l'article L.6316-3 du code du travail et le PS-FOR-PRO-001 - Programme de certification des prestataires concourant au développement des compétences applicable.

Pour les activités suivantes :

- L.6313-1 -1° : Les actions de formation
- L.6313-1 -2° : Les bilans de compétences
- L.6313-1 -3° : Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience
- L.6313-1 -4° : Les actions de formation par apprentissage, au sens de l'article L.6211-2

La présente société est certifiée à compter du 31/10/2023.

Ce présent certificat est valide du 31/10/2023 au 30/10/2026 sous réserve de la réalisation de l'audit de surveillance.

Le(s) site(s) du prestataire sus désigné(s) inclus dans le périmètre de la certification sont les suivants :

Fonction Centrale :

IFSI - IFAS : Chemin des Carrières de la Croix - 17100 SAINTES

3 Sites supplémentaires :

IFAS Royan : CH ROYAN –

3 avenue Pasteur - 17640 Vaux Sur Mer

IFAS Saint Jean d'Angély :

Lycée Professionnel Audouin Dubreuil – Rue

Philippe Jannet - 17400 Saint Jean d'Angély

IFAS Jonzac : 4 rue Winston Churchill

17500 Jonzac

Lactitia CLANET
DIRECTRICE CERTIFICATION

QUALITIA Certification - 6 Chemin du Pigeonnier de la Cèpière 31100 TOULOUSE
Tél. +33 (0)5 67 72 00 53 – Web: www.qualitia-certification.fr - Email: contact@qualitia-certification.fr

SASU au capital de 6 000 euros - RCS Toulouse - SIREN 851.955.963 - SIRET 851.955.963.00026 - Code APE 7120B

Code TVA FR60851955963- RIB France 13135 00080 08007753659 61





CHARTE

Lieu de santé sans tabac

- 1** Mobiliser les décideurs. Sensibiliser tous les personnels. Informer les usagers.
- 2** Mettre en place un comité de prévention du tabagisme. Définir une stratégie et coordonner les actions.
- 3** Mettre en place un plan de formation des personnels et les former à l'abord du fumeur.
- 4** Prévoir l'aide au sevrage, organiser la prise en charge adaptée et le suivi du fumeur dépendant.
- 5** Faire accepter et respecter la réglementation en vigueur.
- 6** Installer, maintenir et actualiser la signalétique obligatoire et non obligatoire.
- 7** Protéger et promouvoir la santé au travail de tous les personnels hospitaliers.
- 8** Multiplier les initiatives pour devenir Lieu de santé promoteur de santé
- 9** Assurer la continuité des actions et se doter des moyens d'évaluation.
- 10** Convaincre d'abord, contraindre si besoin. Être persévérant !